

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 13
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Emprunt et Ligne de Trésorerie 2022 : budget principal.

Le budget qui vous est soumis a été équilibré en investissement avec un recours à l'emprunt de 5 329 846,80 € qu'il convient d'autoriser le président à contracter.

Il est précisé que l'emprunt n'est réalisé en tout ou partie qu'au regard des besoins.

En outre, le rythme prévisionnel des dépenses et recettes ne coïncide pas nécessairement avec la trésorerie mensuelle disponible.

Il vous est en conséquence proposé d'autoriser le Président à contracter des lignes de trésorerie pour l'exercice 2022 dans la limite de 2 000 000 € qui seront mobilisées en tout ou partie en fonction des besoins.

Pour rappel, par décision n° 2021-36 du 11 juin 2021, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € a été contractée auprès de la Banque Postale. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 23 juin 2022.

Le BP 2022 intègre au chapitre 66 la charge d'intérêts que ces lignes de trésorerie pourraient générer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le Président à recourir à l'emprunt pour les besoins d'investissement du Budget 2022 pour un montant maximum total de 5 329 846,80 €, ainsi qu'à la signature des contrats à intervenir ;
- D'AUTORISER le Président à contracter en tant que de besoin une ou plusieurs lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 € ;
- D'AUTORISER le Président aux formalités nécessaires à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-44-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022